

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 8 juillet 2019, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Rhéal Grenier, maire suppléant.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Yvan Pinsonneault, maire et monsieur Guillaume Desnoyers, conseiller sont absents.

**RÉSOLUTION 07-127-19  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN À  
19 H**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

Arrivé de monsieur Benoit Pepin à 20h02.

**RÉSOLUTION 07-128-19  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN À 20 H**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-129-19  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN À  
18 H**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin à 18 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-130-19**  
**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés directs :	220 143,78 \$
▪ Fournisseurs :	370 784,46 \$
▪ Salaires :	34 125,42 \$

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 07-131-19**  
**DEMANDE DE COMMANDITES**

En réponse à la demande reçue de monsieur Steve Boulet, président du Cercle des Jeunes Ruraux de Rouville (CJRR), il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder une aide financière de 25 \$ pour une publicité de ¼ page.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-132-19**  
**ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES SUITE À LA RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FINANCÉS DE FAÇON PERMANENTE**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Considérant qu'une partie de ces règlements ont été financés de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, y approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien modifie les règlements identifiés à l'annexe suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « montant de la dépense réelle » et « montant financé » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité d'Ange-Gardien informe le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés ci-après ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

Que la Municipalité d'Ange-Gardien demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 846-19 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 642-07 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 83 800 \$ POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE PAVAGE DE LA RUE JÉRÔME**

M. Charles Choquette donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement numéro 846-19 abrogeant le règlement numéro 642-07 décrétant une dépense et un emprunt de 83 800 \$ pour les travaux de drainage et de pavage de la rue Jérôme.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 846-19 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 642-07 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 83 800 \$ POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE PAVAGE DE LA RUE JÉRÔME**

M. Charles Choquette dépose le projet de règlement numéro 846-19 abrogeant le règlement numéro 642-07 décrétant une dépense et un emprunt de 83 800 \$ pour les travaux de drainage et de pavage de la rue Jérôme.

**RÉSOLUTION 07-133-19  
PAIEMENT DES HEURES ACCUMULÉES AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement d'heures accumulées, à M. Jean-Pierre Racicot, chargé des travaux publics, M. Stéphane Déragon, adjoint aux travaux publics, ainsi qu'à M. Patrice Maynard, préposé à l'entretien, selon les recommandations de Mme Brigitte Vachon, directrice générale, dans le rapport administratif soumis aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 07-134-19  
AUTORISATION CAMION INCENDIE ACTIVITÉ DU 27 JUILLET**

Suite à une demande de monsieur Guy Cloutier, président loisirs Mon Repos, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que le service des incendies soit autorisé à participer à la parade du Noël des campeurs sur le site du camping Mon Repos le 27 juillet prochain.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-135-19**

## **VITESSE RUE SAINT-GEORGES**

Suite à des plaintes reçues de résidents de la rue Saint-Georges, à l'effet que les automobilistes ne respectent pas la limite de vitesse de 40 km, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de prévoir une rencontre avec la Sûreté du Québec ainsi que le comité de la sécurité publique afin d'identifier des pistes de solutions au problème de vitesse sur la rue Saint-Georges.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 07-136-19**

### **RÉSULTATS DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION D'UN PONCEAU RANG SAINT-CHARLES ET MAGENTA – COURS D'EAU ARCHAMBAULT**

Considérant que des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres SEAO et ont été ouvertes le 27 juin dernier, pour la réfection d'un ponceau rang Saint-Charles et Magenta, cours d'eau Archambault;

Considérant les soumissions reçues à savoir

<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>PRIX AVEC TAXES</b>
<b>Gestimaction inc.</b>	<b>124 249,17 \$</b>
<b>Gestion Dexsen</b>	<b>153 462,88 \$</b>
<b>Excavation St-Pierre &amp; Tremblay</b>	<b>157 489,65 \$</b>
<b>Groupe Allaire &amp; Gince</b>	<b>165 999,99 \$</b>

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme le contrat de remplacement d'un ponceau dans le rang Saint-Charles et rang Magenta, cours d'eau Archambault à l'Entreprise Gestimaction inc.

Adopté à l'unanimité

**RÉSOLUTION 07-137-19**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV) – VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de demander à la députée d'Iberville, Madame Claire Samson, une subvention pour le remplacement d'un ponceau du rang Saint-Charles cours d'eau Archambault dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV), volet projets particuliers d'amélioration (PPA).

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-138-19**

**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS – RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES**

Considérant que des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres SEAO et ont été ouvertes le 2 juillet, pour la réfection du rang Saint-Georges;

Considérant les soumissions reçues à savoir

<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>PRIX AVEC TAXES</b>
<b>Eurovia Québec construction inc.</b>	<b>248 748,07\$</b>
<b>Pavage Axion inc.</b>	<b>319 270,63\$</b>

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme le contrat de réfection du rang Saint-Georges soit à Eurovia Québec construction inc.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-139-19**

**RÉFECTION DES RANGS SÉRAPHINE ET AUTRES / RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE ET CANROBERT – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

Dans le cadre des travaux pour la réfection des rangs Séraphine et autres et la réfection des rues Principale et Canrobert, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de demander des soumissions à Laboratoire de la Montérégie et à Groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-140-19**

**SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE – VOLET 2 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a reçu le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'une aide financière, dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser Monsieur le Maire, Yvan Pinsonneault, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-141-19**

**DÉROGATION MINEURE – 50 CROISSANT DES MÉSANGES, LOT 4 285 515 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ ET INSTALLATION D'UNE HAIE EN COUR ARRIÈRE**

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) par le propriétaire du 50, croissant des Mésanges, sur le lot 4 285 515, qui consiste à la construction d'un garage détaché ne respectant pas la marge de recul et l'installation d'une haie dans un lot de coin dépassant la hauteur maximale;

Considérant les éléments pris en considération par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Que l'espace vacant de la cour arrière est très limité pour la construction d'un garage détaché;
- Que le garage détaché aura une hauteur maximale de 5,49 m et que la construction de ce garage sera faite selon les plans fournis à la Municipalité d'Ange-Gardien;
- Que la hauteur de la base de béton fait partie intégrante de la hauteur totale du garage détaché;
- Qu'aucun remblai ne pourra être effectué afin d'élever la hauteur du niveau du sol;
- Que le comité recommande une marge de recul avant dans la cour arrière de 4 m au lieu de 1,5 m, tel que présenté dans la demande du requérant, puisque l'emplacement de la cour arrière permet de reculer considérablement le garage de 2,5 m par rapport à l'emprise de la rue des Geais-Bleus;

- Que le fait de reculer le garage détaché fait en sorte qu'il devient inutile de demander une haie d'une hauteur de 2,1 m;
- Que les propriétaires voisins du projet ne semblent pas subir de préjudice sérieux, puisque ceux-ci ont signé une lettre à cet effet;
- Que les membres du comité jugent que le projet répond aux critères et aux objectifs du plan d'urbanisme, qui sont d'optimiser l'espace disponible à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

1. D'approuver la demande qui concerne la diminution de la marge de recul avant minimale d'un lot de coin, en cour arrière à 4 m au lieu de 6 m tels que stipulé à l'article 6.5 a), référant à la grille des normes de la zone 114, article 6.2.1, annexe A du règlement de zonage numéro 617-05.
2. De refuser la demande qui concerne l'augmentation de la hauteur maximale d'une haie, d'un lot de coin, en cour arrière à 2,1 m au lieu de 1,8 m tel que stipulé à l'article 10.3.2, paragraphe 3 a) du règlement de zonage numéro 617-05

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 07-142-19**

#### **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LOTISSEMENT ET ALIÉNATION DU LOT 3 959 389**

Considérant la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) par la Coop des Montérégiennes ayant pour objet le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 5 959 389 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande vise à permettre à la Ferme Mésange S.E.N.C. de vendre à la Coop des Montérégiennes, une partie du lot 5 959 389 d'une superficie d'environ 0,89 ha tout en conservant une partie du lot 5 959 389 d'une superficie d'environ 38,75 ha;

Considérant que les superficies créées, en regard de leurs vocations respectives, sont suffisantes pour la pratique de l'agriculture;

Considérant l'impact favorable pour les deux entreprises agricoles concernées et l'absence d'impact défavorable pour la zone et les activités agricoles;

Considérant que le projet de lotissement et d'aliénation est conforme à la réglementation municipale puisque la Coop des Montérégiennes acquerra les parties du lot 5 959 389 visé par cette demande;



Considérant que les objectifs de l'article 62 de la LPTAA sont respectés;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien appuie la demande d'autorisation d'aliénation de La Coop des Montérégiennes présentée par monsieur Simon Letendre, de Therrien Couture S.E.N.C.R.L. à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-143-19**  
**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SUPPLÉMENTAIRE POUR LE CAMP DE JOUR 2019**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'entériner l'embauche de Vanessa Robichaud-Sorel comme employé supplémentaire pour le camp de jour 2019.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 07-144-19**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Yvan Pinsonneault, maire